

## CRELAN INVEST

Société d'investissement à capital variable publique (Sicav) de droit belge  
ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la directive 2009/65/CE  
Société anonyme  
Siège : Avenue du Port 86C, bte 320, 1000 Bruxelles  
RPM (Bruxelles) : 0840.204.201

## PROCURATION

Le soussigné / la soussignée : .....

Demeurant à : .....

Propriétaire de .....action(s) nominative(s)<sup>1</sup> /action(s) dématérialisé(e)<sup>1</sup> de la Sicav

CRELAN INVEST, du compartiment : .....

Donne par la présente procuration à :

- .....  
demeurant à .....
- ou à défaut au président

Aux fins de le (la) représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires (ci-après « l'assemblée ») de ladite Sicav qui se tiendra le **mardi 14 mai 2024 à 11 heures 30**, au siège de la Sicav, Avenue du Port 86c, b320, 1000 Bruxelles (Tour&Taxis), ainsi qu'à toute assemblée générale ordinaire qui serait convoquée ultérieurement par suite de remise ou d'ajournement avec le même ordre du jour, afin de délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant :

|    | ORDRE DU JOUR   | Pour*                           | Contre*                  | Abstention*              |
|----|---|---------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1. | <b>Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.</b>   | Ce point n'est pas sujet à vote |                          |                          |
| 2. | <b>Lecture du rapport du commissaire sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.</b>  | Ce point n'est pas sujet à vote |                          |                          |
| 3. | <b>Approbation des comptes annuels globalisés de l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.</b><br>Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée approuve les comptes annuels globalisés de l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.</i> »   | <input type="checkbox"/>        | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4. | <b>Approbation des comptes annuels, décharge aux administrateurs et affectation des résultats par compartiment.</b>   |                                 |                          |                          |
|    | <u>Compartiment OPPORTUNITIES</u><br>✓ Proposition d'approbation des comptes annuels du compartiment.<br>✓ Proposition d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire.<br>✓ Proposition d'affectation du résultat du compartiment :<br>Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée décide d'affecter le résultat lié aux actions de capitalisation au capital représentatif de ces actions.</i> » | <input type="checkbox"/>        | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

<sup>1</sup> « . » décimales et « espaces » milliers

|           |   |                          |                          |                          |
|-----------|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
|           | <p><u>Compartiment CONSERVATIVE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Proposition d'approbation des comptes annuels du compartiment.</li> <li>✓ Proposition d'approbation des comptes annuels du compartiment LOCK-IN, fusionné par absorption le 10 novembre 2023.</li> <li>✓ Proposition d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire.</li> <li>✓ Proposition d'affectation du résultat du compartiment : Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée décide d'affecter le résultat lié aux actions de capitalisation au capital représentatif de ces actions. L'assemblée décide de distribuer un dividende de <b>4,37 EUR par action</b> de distribution.</i> »</li> </ul> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|           | <p><u>Compartiment BALANCED</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Proposition d'approbation des comptes annuels du compartiment.</li> <li>✓ Proposition d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire.</li> <li>✓ Proposition d'affectation du résultat du compartiment : Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée décide d'affecter le résultat lié aux actions de capitalisation au capital représentatif de ces actions. L'assemblée décide de distribuer un dividende de <b>4,26 EUR par action</b> de distribution.</i> »</li> </ul>  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|           | <p><u>Compartiment DYNAMIC</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Proposition d'approbation des comptes annuels du compartiment.</li> <li>✓ Proposition d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire.</li> <li>✓ Proposition d'affectation du résultat du compartiment : Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée décide d'affecter le résultat lié aux actions de capitalisation au capital représentatif de ces actions. L'assemblée décide de distribuer un dividende de <b>3,23 EUR par action</b> de distribution.</i> »</li> </ul>   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>5.</b> | <p><b>Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.</b></p> <p>Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.</i> »</p>   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>6.</b> | <p><b>Augmentation rémunération administrateurs indépendants</b></p> <p>Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée décide d'augmenter la rémunération des administrateurs indépendants avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les administrateurs percevront une rémunération de 7.000 EUR par an, indexée annuellement au lieu de 4.500 EUR par an.</i></p> <p><i>L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre et la publication de ces décisions.</i> »</p>   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

|  |   |                          |                          |                          |
|--|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
|  | <p><b>Fin du mandat d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur.</b></p> <p><i>Proposition du conseil d'administration : « Suite à une décision de commun accord entre monsieur Danny Deceuninck et le conseil d'administration, l'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de monsieur Deceuninck en tant que président du conseil d'administration et administrateur non-exécutif. L'assemblée donne décharge à monsieur Deceuninck pour l'exercice de son mandat.</i></p> <p><b>7.</b> <i>L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre et à la publication de cette décision. »</i></p> <p><i>Proposition du conseil d'administration : « L'assemblée décide de nommer monsieur Philippe Voisin en tant que président et administrateur, sous réserve de l'approbation de la FSMA. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2030 et sera exercé à titre gratuit.</i></p> <p><i>L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre et à la publication de cette décision. »</i></p>   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|  | <p><b>Renouvellement du mandat de plusieurs administrateurs.</b></p> <p><i>Proposition du conseil d'administration : « L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Christian Steeno, sous réserve d'avis contraire de la FSMA. Son mandat prendra fin, sauf renouvellement, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2030. Ce mandat sera exercé à titre gratuit.</i></p> <p><i>Proposition du conseil d'administration : « L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Joris Cnockaert, sous réserve d'avis contraire de la FSMA. Son mandat prendra fin, sauf renouvellement, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2030. Ce mandat sera exercé à titre gratuit.</i></p> <p><b>8.</b> <i>Proposition du conseil d'administration : « L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Katrien Pottie, sous réserve d'avis contraire de la FSMA. Son mandat prendra fin, sauf renouvellement, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2030. Ce mandat sera exercé à titre gratuit.</i></p> <p><i>Proposition du conseil d'administration : « L'assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Paul Mestag, administrateur indépendant, sous réserve d'avis contraire de la FSMA. Ce mandat prendra fin, sauf renouvellement, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2030. Pour l'exercice de son mandat, M. Mestag percevra une rémunération annuelle de 7.000 EUR HTVA, indexée annuellement.</i></p> <p><i>Proposition du conseil d'administration : « L'assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Bruno</i></p> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

|     |  |  |  |                                 |
|-----|--|--|--|---------------------------------|
|     | <p><i>Tuybens, administrateur indépendant, sous réserve d'avis contraire de la FSMA. Ce mandat prendra fin, sauf renouvellement, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2030. Pour l'exercice de son mandat, M. Tuybens percevra une rémunération annuelle de 7.000 EUR HTVA, indexée annuellement.</i></p> <p><i>L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre et la publication de ces décisions."</i></p>   |  |  |                                 |
| 9.  | <p><b>Fin du mandat du commissaire Deloitte Réviseurs d'Entreprises SC s.f.d. SCRL.</b></p> <p><i>Proposition du conseil d'administration : « Suite à une décision de commun accord entre le commissaire Deloitte Réviseurs d'Entreprises SC s.f.d. SCRL, ayant son siège à Gateway Building- Luchthaven Nationaal 1 J, 1930 Zaventem, représentée par Monsieur Tom Renders et le conseil d'administration, l'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat du commissaire. L'assemblée donne décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat.</i></p> <p><i>L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre et à la publication cette décision. »</i></p> |  |  |                                 |
| 10. | <p><b>Désignation d'un nouveau commissaire</b></p> <p><i>Proposition du conseil d'administration : « L'assemblée décide de nommer Ernst &amp; Young Réviseurs d'Entreprises SC s.f.d. SCRL, De Kleetlaan 2, 1831 Machelen, représentée par Christophe Boschmans, sous réserve de l'approbation de la FSMA. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2027. Pour l'exécution de son mandat, le commissaire percevra un honoraire de 4600 EUR par compartiment (hors TVA), qui sera indexé annuellement.</i></p> <p><i>L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre et à la publication de cette décision. »</i></p>                   |  |  |                                 |
| 11. | <p><b>Réponses aux questions des actionnaires conformément à l'article 7 :139 du Code des sociétés et des associations.</b></p>  |  |  | Ce point n'est pas sujet à vote |
| 12. | <p><b>Divers.</b></p>  |  |  | Ce point n'est pas sujet à vote |

(\*) Veuillez cocher la case de votre choix. Si aucun choix n'est indiqué, il sera considéré que toutes les décisions prises par l'assemblée générale ordinaire concernant l'agenda ci-dessus seront approuvées par l'actionnaire.

Le mandataire n'est autorisé à exercer le droit de vote pour votre compte qu'à la condition qu'il dispose d'instructions de vote spécifiques pour chaque sujet figurant à l'ordre du jour.

Le mandataire pourra, aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes ou procès-verbaux, effectuer et signer toutes vérifications requises, élire domicile, substituer et, en général, faire tout ce qui s'avérerait nécessaire ou utile à l'exécution du présent mandat, le mandant promettant dès à présent ratification pour autant que de besoin.

La présente procuration dûment signée et complétée est à renvoyer par e-mail au conseil d'administration ([legal.be@caceis.com](mailto:legal.be@caceis.com)) au plus tard cinq jours francs avant l'assemblée.

Fait à ....., le ..... 2024.

(« bon pour pouvoir » + signature)

-----  
Signature